

2013-  
2014



## CSDGS

France Langlais, ASR  
Montérégie, novembre  
2012  
Document adapté

---

# [PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER]

---



L'intimidation et la violence, c'est fini!

## Introduction

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juin 2012. L'application de cette loi oblige le directeur ou la directrice de l'établissement primaire et secondaire à élaborer un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte de sa réalité. Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

Par ailleurs, la commission scolaire des Grandes Seigneuries a pris une position claire face à l'intimidation et la violence par le biais d'une politique, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2008.

Le plan de lutte, tel que spécifié à l'article 75.1 de la loi sur l'Instruction publique, comporte deux parties distinctes.

Dans la première partie, l'école fait état de la situation en élaborant un portrait des manifestations et son analyse de la situation, en dégagant une vision commune et des priorités de travail, en identifiant les mesures de prévention et en assurant la collaboration des parents.

Dans la deuxième partie, l'école précise les modalités de déclaration en assurant la confidentialité, les actions à prendre, le soutien à offrir, les sanctions prévues et le suivi. Cette partie prend la forme d'un protocole ou des procédures sont décrites afin de guider l'intervention face aux situations d'intimidation et de violence.

Tout le personnel de l'école doit collaborer à la mise en oeuvre de ce plan de lutte.

**L'école Jacques-Leber s'engage à lutter contre la violence et l'intimidation sous toutes ses formes (chantage, harcèlement, taxage, provocation, bousculade, menace, cyberintimidation, atteinte à la réputation, etc.).**

<b>Date d'approbation au conseil d'établissement :</b>		<b>Date de révision :</b>		
Nom de l'école : Jacques-Leber	<input type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 6 janvier 2014	Nombre d'élèves : 415	Nom de la direction : Sophie Dufault  <b>Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail :</b>
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :				
Sophie Dufault (directrice), Geneviève Lavoie-Fournier (TES GADSP), Rachel Charbonneau (TES régulier), Alexandra Couéry (psychoéducatrice), Marie-Christine Côté (psychoéducatrice), Maryse Yelle (enseignante) et Sylvie-Michelle Mercier (enseignante)				
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du <b>projet éducatif</b> de l'école :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motivation (le goût d'apprendre)</li> <li>• Respect (la reconnaissance de chacun)</li> </ul>				
Il s'inscrit également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la <b>convention de gestion et de réussite éducative</b> , plus précisément à l'atteinte du but 4 : <i>Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</i>				

## Première partie

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse
<p>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75.1,1° LIP)</p>	<p>A) <b>Portrait de la situation</b></p> <p><b>Passation d'un questionnaire sur l'intimidation auprès des élèves en janvier 2013 :</b></p> <p><u>Filles de secondaire 1 (53) :</u></p> <p><b>Proportion</b> : 8% des filles ont répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, 4% ont répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 13% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.</p> <p><b>Types d'intimidation subis</b> (plus subi au moins subi) : Harcèlement verbal, atteinte à la réputation, isolement social, cyberintimidation et violence physique.</p> <p><b>Endroits</b> où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : sur le terrain de l'école, dans les corridors et en classe.</p> <p><b>Dénonciation</b> : Les élèves qui ont subi de l'intimidation disent se confier davantage à un(e) ami(e) (74%). 44% disent en parler à un parent et 26% à un adulte de l'école. 6% n'en ont pas parlé. <i>Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.</i></p> <p><b>Témoins</b> : 62% ont déjà été témoins d'intimidation et 64% d'entre eux en ont parlé à un adulte.</p> <p><u>Garçons de secondaire 1 (40) :</u></p> <p><b>Proportion</b> : 3% des garçons ont répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, aucun garçon n'a répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 20% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.</p> <p><b>Types d'intimidation subis</b> (plus subi au moins subi) : Harcèlement verbal, violence physique, isolement social, atteinte à la réputation et cyberintimidation.</p> <p><b>Endroits</b> où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : sur le terrain de l'école, dans les corridors et dans la rue en se rendant à la maison.</p> <p><b>Dénonciation</b> : 50% des élèves qui ont subi de l'intimidation n'en ont pas parlé. 36% en ont parlé à un adulte de l'école et 36% à un de leurs parents. Seulement 14% en ont parlé à un ami. <i>Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.</i></p> <p><b>Témoins</b> : 65% ont déjà été témoins d'intimidation et 65% d'entre eux en ont parlé à un adulte.</p>

Filles de secondaire 2 (56) :

**Proportion** : 9% des filles ont répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, 2% ont répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 20% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.

**Types d'intimidation subis** (plus subi au moins subi) : Harcèlement verbal, isolement social, atteinte à la réputation, cyberintimidation et violence physique.

**Endroits** où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : en classe, à la maison, sur le terrain de l'école, à la cafétéria et dans les corridors.

**Dénonciation** : Les élèves qui ont subi de l'intimidation disent se confier davantage à un(e) ami(e) (57%). 51% disent en parler à un parent et 37% à un adulte de l'école. 11% n'en ont pas parlé. *Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.*

**Témoins** : 66% des élèves ont déjà été témoins d'intimidation et 46% d'entre eux en ont parlé à un adulte.

Garçons de secondaire 2 (63) :

**Proportion** : Aucun garçon n'a répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, 10% ont répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 32% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.

**Types d'intimidation subis** (plus subi au moins subi) : Harcèlement verbal, atteinte à la réputation, violence physique, isolement social et cyberintimidation.

**Endroits** où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : sur le terrain de l'école, dans les corridors, en classe et à la cafétéria.

**Dénonciation** : 29% des élèves qui ont subi de l'intimidation n'en ont pas parlé. 38% en ont parlé à un de leurs parents et 33% à un adulte de l'école. Seulement 18% en ont parlé à un ami. *Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.*

**Témoins** : 67% des élèves ont déjà été témoins d'intimidation et 29% d'entre eux en ont parlé à un adulte.

Filles de secondaire 3 (57) :

**Proportion** : 9% des filles ont répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, aucune fille n'a répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 23% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.

**Types d'intimidation subis** (plus subi au moins subi) : Harcèlement verbal, atteinte à la réputation, cyberintimidation, isolement social et violence physique.

**Endroits** où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : en classe, dans les corridors, sur le terrain de l'école et à la cafétéria.

**Dénonciation** : Les filles qui ont subi de l'intimidation disent se confier davantage à un(e) ami(e) (28%) et à un parent (28%). 18% disent en parler à un adulte de l'école. 9% n'en ont pas parlé. *Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.*

**Témoins** : 75% des élèves ont déjà été témoins d'intimidation et 30% d'entre eux en ont parlé à un adulte.

Garçons de secondaire 3 (74) :

**Proportion** : 7% des garçons ont répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, 1% ont répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 35% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.

**Types d'intimidation subis** (plus subi au moins subi): Harcèlement verbal, atteinte à la réputation, violence physique, isolement social et cyberintimidation.

**Endroits** où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : sur le terrain de l'école, dans les corridors, en classe et à la cafétéria.

**Dénonciation** : 37% des élèves qui ont subi de l'intimidation n'en ont pas parlé. 41% en ont parlé à un de leurs parents et 24% à un adulte de l'école. Seulement 20% en ont parlé à un ami. *Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.*

**Témoins** : 65% des élèves ont déjà été témoins d'intimidation et 31% d'entre eux en ont parlé à un adulte.

Élèves de GADP-GADSP-GADS (38) :

**Proportion** : 5% des élèves ont répondu s'être fait intimider de 2 à 5 fois depuis le début de l'année, 13% ont répondu s'être fait intimider plus de 5 fois. 61% des élèves disent avoir déjà intimidé quelqu'un.

**Types d'intimidation subis** (plus subi au moins subi) : Harcèlement verbal, atteinte à la réputation, violence physique, cyberintimidation et isolement social.

**Endroits** où les actes d'intimidation se sont produits le plus souvent : sur le terrain de l'école, en classe, dans les corridors, à la cafétéria, dans la rue en se rendant à la maison et à la maison.

**Dénonciation** : 26% des élèves qui ont subi de l'intimidation n'en ont pas parlé. 33% disent se confier à un adulte de l'école, 30% à un(e) ami(e) et 26% à un parent. *Les élèves pouvaient choisir plus d'une réponse à cette question.*

**Témoins** : 66% des élèves ont déjà été témoins d'intimidation et 52% d'entre eux en ont parlé à un adulte.

Les élèves de tous les niveaux : La majorité des élèves témoins d'une situation d'intimidation qui n'en ont pas parlé à un adulte disent que c'est par peur de se faire niaiser ou juger par les autres.

**Passation du questionnaire électronique « La sécurité à l'école » auprès des membres du personnel en janvier 2013 :**

**Proportion** : 37% des membres du personnel observent des gestes d'intimidation toutes les semaines.

**Sentiment de sécurité** : 100% des membres du personnel qui ont répondu au sondage se sentent souvent ou toujours en sécurité à l'école.

**Types de violence les plus observés** : La violence verbale et la violence sociale.

**Endroits** où les actes de violence ont été le plus observés : dans les couloirs, dans les vestiaires/casiers et dans la cafétéria.  
53% des membres du personnel observent de la violence dans les salles de classe.

**Moments** où la violence est plus susceptible de se produire : pendant les déplacements, la période de dîner, les pauses et après l'école.

**Dénonciation** : 63% des membres du personnel disent que des élèves leur ont révélé avoir été intimidés.

**Intervention** : 94% des membres du personnel se sentent souvent ou presque toujours à l'aise d'intervenir lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation.

**B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation**

Passation du questionnaire électronique « La sécurité à l'école » auprès des parents

**C) Nos constats**

- 1) En secondaire 1, il existe une grande différence entre la proportion des actes d'intimidation vécus par les filles et les gars. Selon les résultats du questionnaire, les filles de secondaire 1 vivent davantage de situations d'intimidation que les gars.
- 2) L'intimidation plus répétitive (+ de 5 fois depuis le début de l'année) est davantage présente chez les gars de secondaire 2 et chez les élèves de l'adaptation scolaire.
- 3) Le type d'intimidation le plus vécu par les élèves de l'école est le harcèlement verbal, ce qui est également observé par les membres du personnel.
- 4) Selon les élèves, les endroits les plus à risque pour subir de l'intimidation sont sur le terrain de l'école, en classe et dans les corridors. Les corridors et les salles de classe sont également des endroits où les membres du personnel observent des actes de violence.
- 5) Un plus grand pourcentage de garçons, comparativement aux filles, disent avoir déjà intimidé quelqu'un.
- 6) Une grande proportion des gars qui ont subi de l'intimidation n'en parlent pas (environ le tiers), contrairement aux filles qui en parlent souvent, principalement à un(e) ami(e). Un faible pourcentage des gars en parlent à un(e) ami(e). Lorsqu'ils en parlent, c'est davantage à un parent ou à un adulte de l'école.

	<p>7) La majorité des élèves de l'école a été témoin de situations d'intimidation. En secondaire 1, deux élèves sur trois en ont parlé à un adulte. Ce nombre diminue en secondaire 2 et 3 où environ un élève sur trois en a parlé à un adulte. Pour les classes d'adaptation scolaire, un élève sur deux en a parlé à un adulte.</p> <p>8) Les membres du personnel se sentent en sécurité à l'école et se sentent à l'aise d'intervenir lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation.</p>
	<p><b><u>Nos priorités :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Réduire les actes de violence dans les endroits plus à risque, principalement les corridors.</li><li>2. Amener les élèves à dénoncer davantage les situations d'intimidation lorsqu'ils en sont témoins.</li></ol>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Pratiques en place	Outils, référentiels
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence motivées, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (<b>art. 75.1,2° LIP</b>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur l'intimidation auprès de tous les élèves par Bénado en 2012-2013</li> <li>• Passation d'un questionnaire sur l'intimidation auprès des élèves et aux membres du personnel</li> <li>• Atelier sur l'intimidation auprès des élèves de secondaire 1 par les élèves du groupe VIES</li> <li>• Atelier par les policiers sur la cybercriminalité auprès des élèves de secondaire 2</li> <li>• Atelier sur la cyberintimidation animé par l'AVSEQ auprès des élèves de secondaire 2</li> <li>• Atelier sur la consommation par la fondation Jean Lapointe auprès des élèves de secondaire 3</li> <li>• Atelier par un policier sur l'aspect légal auprès des élèves de GADSP</li> <li>• Civisme : Explication et présentation des règles de conduite et des mesures de sécurité par les tuteurs en début d'année</li> <li>• Discussion sur l'intimidation entre les membres du personnel lors des assemblées générales</li> <li>• Page dans l'agenda « Moi, j'agis », déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence</li> <li>• Révision des règles de conduite et des mesures de sécurité en conformité à l'article 76</li> <li>• Présence des TES lors des déplacements</li> <li>• Affiches contre l'intimidation dans l'école</li> <li>• Expliquer la différence aux élèves entre « Stooler » et « Dénoncer »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de vie</li> <li>• Agenda</li> <li>• Affiches dans l'école</li> <li>• Questionnaire électronique « La sécurité à l'école »</li> <li>• Questionnaire sur l'intimidation version papier</li> <li>• PLMU</li> <li>• Horaire de surveillance</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Nouvelles pratiques à prévoir en 2013-2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Philosophie d'intervention axée sur le civisme</li> <li>• Présentation sur l'intimidation et la loi 56 aux membres du personnel</li> <li>• Postes de surveillance et sortie du dîner à revoir et à clarifier</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Échéancier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Septembre 2014</b></p>

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	<b>Pratiques en place</b>	<b>Outils, référentiels</b>
<p><b>3.</b> Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire (<b>art. 75.1,3° LIP</b>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capsule sur l'intimidation dans l'Info-Parents en début d'année</li> <li>• Appels aux parents des élèves concernés lors de situations d'intimidation</li> <li>• Règles de conduite et mesures de sécurité dans l'agenda</li> <li>• Rencontre avec les parents</li> <li>• Soirée « portes ouvertes » : présentation du code de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Info-parents</li> <li>• Agenda</li> <li>• Code de vie</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Nouvelles pratiques à prévoir en 2013-2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribuer un document expliquant le plan de lutte aux parents</li> <li>• Capsules d'information aux parents sur la définition de violence et d'intimidation</li> <li>• Plan de lutte et documents accessibles sur le site de l'école</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Échéancier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Septembre 2014</b></p>

## Deuxième partie : protocole

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	<b>Pratiques en place</b>	<b>Outils, référentiels</b>
<p>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologie de communication à des fins de cyberintimidation (art. 75.1,4 )</p> <p>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1, 6)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élèves doivent aller voir un adulte de l'école (enseignant, TES, direction, professionnel, surveillant, etc.)</li> <li>• Parents appellent la direction ou la TES</li> <li>• Parents envoient un courriel à l'enseignant</li> </ul> <p>L'auteur ne doit pas savoir qui l'a dénoncé. L'identité des victimes et du dénonciateur doit demeurer confidentielle. Seuls la direction et les intervenants concernés seront informés de la situation pour assurer une surveillance et un suivi adéquats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire pour consignation des informations</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Nouvelles pratiques à prévoir en 2012-2013</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les élèves et les membres du personnel des modalités de déclaration d'événements liés à l'intimidation ou à la violence</li> <li>• Élaborer un formulaire pour consigner les informations pertinentes</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Échéancier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Septembre 2014</b></p>

	5. <b>Les actions</b> qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)	7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement</b> offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)	8. Les <b>sanctions disciplinaires</b> applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif des actes (art. 75.1,8)	9. Le <b>suivi</b> qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9)	<b>Outils référentiels</b>
<b>AUTEUR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre fin à la violence</li> <li>Nommer que la violence et l'intimidation sont inacceptables</li> <li>Orienter vers les comportements attendus</li> <li>Vérification auprès de l'élève ciblé (depuis quand, combien de fois, par qui, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat</li> <li>Suivi plus serré</li> <li>Rencontre individuelle, sensibilisation</li> <li>Possibilité d'un séjour à Bénado</li> <li>Référence aux professionnels de l'école</li> <li>Possibilité d'un plan d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application de la sanction prévue au code de vie en fonction de la gravité et de la répétition</li> <li>Gradation des interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi auprès de l'élève</li> <li>Un suivi aux adultes concernés sera donné pour les informer de la situation, pour les impliquer et pour voir comment ils s'organisent avec le support offert.</li> <li>Communication régulière avec le tuteur de l'élève</li> <li>Communiquer avec les parents</li> <li>Modifier ou ajouter des mesures si celles prévues au départ ne sont pas efficaces ou suffisantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Code de vie</li> </ul>
<b>VICTIME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si doute d'intimidation, transmettre l'information à la TES responsable du niveau</li> <li>Évaluation de la situation (rencontre victime, auteur, témoin)</li> <li>Consigner les actes de violence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée</li> <li>Référence aux professionnels de l'école</li> <li>Possibilité d'un plan d'intervention</li> </ul>	N/A		

<b>TÉMOIN</b>	<p>et l'intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la direction responsable du niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre</li> <li>• Sensibilisation à dénoncer</li> <li>• Renforcement positif lorsque l'élève dénonce</li> <li>• Accompagnement pendant le processus de dénonciation</li> </ul>	Témoins actifs : possibilité de sanctions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir et encadrer soient appliquées et respectées par l'élève.</li> <li>• Informer la direction générale lors d'une plainte formelle</li> </ul>	
	<p><b>5. Les actions</b> qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (art. 75.1,5)</p>	<p><b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement</b> offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (art. 75.1,7)</p>	<p><b>9. Le suivi</b> qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (art. 75.1,9)</p>	<b>Outils référentiels</b>	
<b>AUTEUR (PARENTS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents</li> <li>• Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits</li> <li>• Les informer des interventions faites</li> <li>• Les impliquer dans la recherche de solutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils aux parents</li> <li>• Recadrer sur la définition de l'intimidation</li> <li>• Rassurer et sécuriser les parents en les informant de comment ça se passe à l'école</li> </ul>	La fréquence de communication avec les parents varie selon la situation et l'entente prise avec eux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda</li> </ul>	
<b>VICTIME (PARENTS)</b>					

<b>TÉMOIN (PARENTS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents, au besoin</li> <li>• Les informer de ce qui s'est passé en s'appuyant sur des faits</li> <li>• Les informer des interventions faites</li> <li>• Les impliquer dans la recherche de solutions</li> </ul>			
-----------------------------	--	--	--	--

### Documents et annexes afférents

- Code de vie
- Agenda
- Affiches dans l'école
- Questionnaire électronique « La sécurité à l'école »
- Questionnaire sur l'intimidation version papier
- PLMU
- Info-parent
- Formulaire pour consignation des informations

Site WEB du MELS : <http://mels.gouv.qc.ca/ViolenceEcole>

Microsite : <http://www.moijagis.com>

